



## Récapitulation des habitats et espèces concernés et des mesures applicables





## Habitats et espèces

N° fiche	Code en Sologne	Dénomination de l'habitat en Sologne	Mesures concernées
1	2330-1	Pelouses naturelles ouvertes des sables secs à Canche blanchâtre et Agrostides	1-15-38-49-41
2	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe	1-2-5-6-8-12-13-19-22-25-27-28-36
3	3130-3 3130-5	Communautés végétales annuelles oligotrophiques à mésotrophiques des terrains exondés (étangs, mares, dépressions inondables...)	1-2-5-6-8-12-13-19-22-25-27-28-34-36
♠ <sup>1</sup>	3140	Eaux oligo-mésotrophes avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	2-5-6-8-12-13-19-22-25-27-28-36
4	3150-1 3150-2 3150-3 3150-4	Plans d'eau, dépressions et fossés eutrophes	2-5-6-8-12-13-25-27-28-36
5	3260-1 3260-3 3260-5	Radeaux de végétation flottante du lit mineur des cours d'eau	6-8-26-30-31
♠ <sup>1</sup>	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p	5-6-8-26
6-1	4010-1	Landes mésophiles à mésohygrophiles à Bruyère à quatre angles	1-5-6-8-14-15-16-18-19-20-21-22-25-28-31-33-34-35-36-40
6-2	4010-1x7110	Landes hygrophiles à Bruyère à quatre angles	1-5-6-8-14-15-16-18-19-20-21-22-25-28-31-33-34-35-36-40
7	4030-4	Landes sèches à Bruyères	1-6-14-15-20-38-39-41
8	5130-2	Landes à Genévrier commun	1-14-15-38-41
9	6120*-1	Pelouses naturelles sur sables calcaires secs et ensoleillés*	14-15-38-39-41
10	6210-20	Pelouses naturelles sur calcaire et calcaire marneux	14-15-20-38-39-41
11	6230*	Pelouses naturelles acidiphiles à Nard*	1-6-8-14-15-16-38-39
12-1	6410-4 6410-6	Prairies humides à Molinie sur sol marneux	1-6-8-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-28-33-35-36-40
12-2	6410-9 (6410-7) (6410-8) 6430-1	Prairies humides à Molinie et Jonc à tépales aigus	1-6-8-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-28-33-35-36-40
13	6430-4 (6430-6) (6430-7)	Mégaphorbiaies des rives des eaux et des lisières forestières plus ou moins éclairées	1-6-8-19-26-33-35
14	6510-3	Prairies de fauche à Avoine élevée (Fromental)	6-8-14-15-16-19-20-21-22-23-26-38-39
15	7110*-1	Buttes de sphaignes au sein de landes très humides acides*	1-6-8-19-31-33-34-35-36
16	7140-1	Radeaux végétaux et tremblants à Ményanthe ou Comaret	1-5-6-8-19-25-31-33-35-36
17	7150-1	Végétation pionnière à Rhynchospore	1-5-6-8-25-28-33-34-35-36
18	9190-1	Vieilles Chênaies pédonculées acidophiles à Molinie	5-6-9

<sup>1</sup> Absence d'éléments suffisants pour rédiger une fiche.





N° fiche	Code en Sologne	Dénomination de l'habitat en Sologne	Mesures concernées
19	91E0*-8 91E0*-9 91E0*-11	Aulnaie-Frênaie *	3-4-6-8-9-10-26
20	9230-1 9230-2	Chênaies acidophiles à Chêne tauzin	4-6-9-10
21	91D0*-1	Tourbières boisées*	4-5-6-8-9-10-36

N°fiche	Code	Espèces	Mesures concernées
22	1831	Flûteau nageant ( <i>Luronium natans</i> )	2-6-12-13-19-25-26-27-28-29-30-32
23	1832	Caldésie à feuilles de Parnassie ( <i>Caldesia parnassifolia</i> )	6-25-27-28-29-30-36
24	1014	Vertigo angustior ( <i>Vertigo angustior</i> )	14-15-26
25	1032	Moule de rivière ( <i>Unio crassus</i> )	8-30
26	1037	Gomphe serpent in ( <i>Ophiogomphus cecilia</i> )	1-5-6-7-8-20-36
27	1041	Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1-5-6-7-8-12-13-14-16-19-20-21-27-30-36
28	1044	Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1-5-6-7-8-14-16-19-20-21-27
29	1046	Gomphe de Graslin ( <i>Gomphus graslinii</i> )	1-5-6-7-8-36
30	1060	Cuivré des marais ( <i>Thersamolycaena dispar</i> )	1-6-7-8-14-15-16-18-19-20-21-22-25-26-36
31	1065	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1-5-6-7-8-14-15-16-18-19-20-21-22-26-36-38-39
32	1074	Laineuse du Prunelier ( <i>Eriogaster catax</i> )	6
33	1078*	Écaille chinée ( <i>Callimorpha quadripunctaria</i> )	Pas de mesure (pas menacée)
34	1083	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	Pas de mesure (pas menacé)
35	1088	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	7-9-10-11-37
36	1092	Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austroptamobius pallipes</i> )	5-6-8-10-26-30-32-36
37	1096	Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	8-30-32
38	1134	Bouvière ( <i>Rhodeus sericeus amarus</i> )	8
39	1163	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	8-30
40	1220	Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	19-23-24-25-27-28-36
41	1166	Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	1-2-6-7-10-12-13-14-15-19-20-21-23-24-27-28-29
42	1303	Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1-3-11
43	1304	Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1-11
44	1321	Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1-11
45	1324	Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1-7-9-11-37
46	1337	Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	Pas d'action (aucune menace)
47	1355	Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	3-6-8-19-25-26
48	1042	Leucorrhine à gros thorax ( <i>Leucorrhinia pectoralis</i> )	6-10-12-13-14-16-18-27-29-30-36
49	1079	Taupin violacé ( <i>Limoniscus violaceus</i> )	9-10-11-37
50	1084*	Barbot ( <i>Osmoderma eremita</i> )	7-9-10-11-37
51	1087*	Rosalie des Alpes ( <i>Rosalia alpina</i> )	3-7-9-10-11-37
52	1308	Barbastelle ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1-7-9-10-11-37
53	1323	Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	7-9-11-37





## Mesures

Mesures forestières		
Numéro de la mesure	Nom de la mesure	Code officiel de la mesure
1	Entretien ou restauration d'habitats de milieux ouverts localisés dans des espaces à vocation forestière ou en lisière de ceux-ci	Mesure A Code F 27 001
2	Restauration, ou création, de mares forestières	Mesure B Code F 27 002
3	Réhabilitation ou recréation de ripisylve	Mesure C Code F 27 006
4	Élimination ou limitation d'espèces indésirables en forêt	Mesure D Code F 27 011
5	Mise en défens de stations ou parties de stations d'habitats d'intérêt communautaire	Mesure E Code F 27 010
6	Remplacer les phytocides et les engins mécaniques (broyeuses, épareuses) par des dégagements ou débroussailllements manuels	Mesure F Code F 27 008
7	Débroussaillage, abattage, coupe, taille, émondage en vue de restaurer l'habitat d'espèces recherchant une certaine luminosité ou des arbres à cavités	Mesure G Code F 27 005
8	Réduire l'impact des dessertes en forêt sur les habitats	Mesure H Code F 27 009
9	Pratiques favorables au maintien et au développement d'arbres sénescents en vue de la préservation de certains insectes ou chauves-souris	Mesure K Code F 27 012
10	Mise en place de panneaux limitant l'accès à une station d'intérêt européen bénéficiant de mesures de gestion ou de restauration	Mesure M Code F 27 014
Mesures agroenvironnementales		
Numéro de l'action	Nom de l'action	Code officiel de l'action
11	Restauration ou entretien d'alignements d'arbres porteurs d'espèces	0601A07





Mesures forestières		
Numéro de la mesure	Nom de la mesure	Code officiel de la mesure
	d'insectes saproxyliques ou servant de refuge à des Chauves-souris	
12	Restauration et réhabilitation de mares ou de réseaux de mares des zones de prairies	0610A
13	Entretien régulier de mare(s)	0611A
14	Entretien d'habitats prairiaux par une fauche ou un pâturage semi-tardif, tardif ou très tardif	1601A01 1601A03
15	Entretien d'habitats prairiaux par le pâturage ovin	1601A02 1601A04 1601A05 1601A06





Numéro de l'action	Nom de l'action	Code officiel de l'action
16	Utilisation de méthodes de fauche peu dommageables à l'entomofaune	1603A
17	Entretien de landes et prairies très humides par broyage	1806C01
18	Entretien de landes et prairies paratourbeuses avec ou sans pâturage	1806C01 1806C02 1806C03
19	Assurer la permanence d'une bande de protection autour d'un habitat	1806C04 1806C05
20	Ouvrir et gérer par fauche, broyage ou pâturage les habitats pastoraux traditionnels en déprise avancée	1901A01 1901A02
21	Ouvrir et gérer par fauche, broyage ou pâturage les habitats pastoraux traditionnels en déprise	1902A01 1902A02
22	Maintien d'espaces ouverts en rives d'étangs ou de cours d'eau par une gestion extensive (avec ou sans pâturage ovin)	1903A01 1903A02
23	Gestion extensive de prairies permanentes de fauche ou de pâture	2001A, C et D et associées
24	Gestion extensive de prairies avec pâturage par ovins	2002A + C et associées
<b>Mesures applicables aux milieux ni agricoles ni forestiers</b>		
Numéro de la mesure	Nom de la mesure	Code officiel de la mesure
25	Restauration et entretien des rives et berges d'étangs	A HE 002
26	Restauration et entretien des habitats associés aux rives des cours d'eau et zones d'expansion des crues	A HE 002
27	Lutte contre les végétaux aquatiques envahissants ou proliférants (plans d'eau)	A HE 004
28	Restauration et entretien par débroussaillage des rives et berges d'étangs en cours de fermeture	A HE 005
29	Restauration de mares et de réseaux de mares dégradées et fermées par de la végétation ligneuse	A HE 006
30	Curages légers ou localisés d'écoulements de diverses dimensions (petites rivières, ruisseaux)	A HE 008
31	Restauration de fossés d'alimentation en eau en vue du maintien d'habitats ou d'espèces	A HE 009
32	Réhabilitation de fossés favorables à certaines espèces en vue de recréer des milieux de vie favorables	A HE 010
33	Travaux de restauration de tourbières et marais	A TM 002
34	Rajeunissements ponctuels d'habitats en milieux humides ou tourbeux par des décapages et étrépages localisés	A TM 003
35	Travaux de lutte contre la fermeture de milieux humides par les ligneux	A TM 004
36	Mise en défens de stations ou parties de stations d'habitats d'intérêt communautaire	A TM 005







Numéro de la mesure	Nom de la mesure	Code officiel de la mesure
37	Mesures favorables au maintien d'arbres sénescents en vue de la préservation de certains insectes ou Chauves-souris	A FH 002
38	Travaux de restauration d'habitats fortement embroussaillés en sol sain à sec	A FH 004
39	Travaux de restauration d'habitats embroussaillés en sol sain à sec	A FH 005
40	Écobuage contrôlé	A FH 006
41	Remise à nu localisée du sol dans les habitats à tapis végétal discontinu en sol sec	A FH 007

